

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails-utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-730079

138836

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9955 Société : Amadeus Maroc

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : Khalilouki Soufiane

Date de naissance : 08/04/1972

Adresse : Villa G26, Bensoukna, CGR.

Tél. : 0662791058 Total des frais engagés : 1349,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/09/2022

Nom et prénom du malade : Khalilouki IMAD Age: 21

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Aché au curacure

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 24/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



**CABINET
DERMATOLOGIQUE
ESTHETIQUE & LASER**

Docteur Naila Draou

Doctorat et spécialité à la faculté
de médecine de Casablanca
Diplôme de Cosmétologie Médecine
Esthétique et Lasers à La Faculté
de Médecine de Besançon (France)

Maladies de la peau • Cheveux • Ongles • Chirurgie Dermatologique • Mésothérapie • Microneedling
Laser épilatoire • Laser CO2 • Toxine Botulique • Complements • Peeling • Rajeunissement non invasif

05/09/2022

ICE : 001678412000015

INPE : 131072894

Mr KHALLOUKI Imad

NOTE D'HONORAIRE

Actes	Montant
consultation	200,00
Total :	200,00

Arrêtée la présente note d'honoraire à la somme de :

DEUX CENTS DIRHAMS

Dr. Naila DRAOU
Dermatologue - Vénérologue
22 Bd El Qods Rés. JETCENTER Bg 1
Ain Chock - Casablanca
Tél: 0522 21 60 00 / 0522 21 21 08



**CABINET
DERMATOLOGIQUE
ESTHETIQUE & LASER**

Docteur Naïla Draou

Doctorat et spécialité à la faculté
de médecine de Casablanca
Diplôme de Cosmétologie Médecine
Esthétique et Lasers à La Faculté
de Médecine de Besançon (France)

Maladies de la peau • Cheveux • Ongles • Chirurgie Dermatologique • Mésothérapie • Microneedling
Laser épilatoire • Laser CO2 • Toxine Botulique • Complements • Peeling • Rajeunissement non invasif

05 109 126 22

Dr IMAD KHATLOUKI

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 40mg cap molle

b30
P.P.V : 517,00 DH
118001 183135

547,00

(2) Curacne 40 mg

1 x 2 (S)

le soir 1 fois

plus 280,00 x 2

(2) Curacne 20 mg

(SV) 2

1 fois / J

le 2 fois le

541,00

Air 2 fois

(3) Larnabak

سيديية زمامة
Pharmacie Zemmam
Rm. 16, Route Secondaire
108, Bouvar Fokra Bouskou

T = 1,140,138

2 1 J

(4) Erygel

LARMABAK 0.9%
Collire 10 ml - PPV : 54,10 DH
118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUZI

2 x 1 J Butes
Rags -

Dr. Naïla DRAOU
Dermatologue - Vénérologue
22, Bd. El Qods Rés. JETCENTER Eto

Air 22 Bd El Qods, Résidence JETCENTER, 1er étage Ain Chock - Casablanca
Tél. 0522 21 60 00 / 05 22 21 21 08 ✉ drdraounaïla@gmail.com

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V : 289,00 DH
113001 180721

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V : 289,00 DH
113001 180721